

CERTIFICAT DE MONTAGE D'UNE CARROSSERIE(annexe VIII « cas général » à l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954 modifié)
destiné à être joint au dossier de réception à titre isolé du véhicule

Je soussigné : TIME FRANCE
demeurant à : RUE DES COUTURES 77200 TORCY Tel 01.60.95.12.47: .
déclare avoir monté sur le véhicule désigné ci-après et appartenant à: (nom et adresse) :

La carrosserie suivante : Elévateur à nacelle

Le véhicule doit être présenté à une réception à titre isolé du service des Mines avant immatriculation compte tenu de ce que:⁽¹⁾

- le châssis a subi les transformations suivantes par rapport au type décrit dans la notice du constructeur.
Ci-joint l'accord écrit du service technique du constructeur ;
- les poids en charge sur les essieux (ou le pivot) ne respectent pas les charges au sol minimales-maximales ⁽¹⁾ prévues par le constructeur. Le nouveau poids total en charge sera déterminé par le service des mines ;
- la largeur du véhicule excède celle fixé par le constructeur. Ci-joint l'accord écrit du service technique du constructeur.

CARACTERISTIQUES DU VEHICULE

Marque: MAN
Type: N05P11
N d'identification: WMAN05ZZXDY290035
Nombre de place assises (y compris le conducteur): 2 .
Empattement F = 3300 m
F = m

DIMENSIONS DU VEHICULE CARROSSE (hors tout)

Longueur L = 7.13 m
Largeur l = 2.55 m
Surface L x l = 18.18 m²

CARACTERISTIQUES DE LA CARROSSERIE

Longueur utile du chargement: T = 3.54 m
Porte à faux arrière du véhicule: X = 2.63 m
Longueur des fermes et chaudières c = m
Distance du centre de gravité du chargement à l'axe de la force, (ou de la résultante des forces), appliquée(s) au sol par l' (ou les) essieu(x) arrière:
Y = 0.78 m
Porte à faux arrière utile: Xu = T/2 - Y = 0.99 m
Distance du centre de gravité du chargement à l'axe de la force, (ou de la résultante des forces), appliquée(s) au sol par l' (ou les) essieu(x) avant ou à l'axe du pivot:
F-Y = 2.52 m

- Poids total autorisé: PTAC = 11990 kg
- Poids à vide du véhicule carrossé = 8500 kg
PV = PC + M + Ca = kg
Pc : poids du châssis en ordre de marche comprenant réservoirs pleins, outillage de bord, sans conducteur ni passagers, sans porte-roues ni roue de secours, avec accumulateurs.
M : Poids du ou des porte-roues de secours garnis.
Ca : poids de la carrosserie et de ses équipements;
- Poids à vide sous l' (ou les) essieu(x) avant carrossé⁽⁴⁾ (ou sous pivot semi-remorque).
PV.AV = 3400 kg
- Poids à vide sous l' (ou les) essieu(x) arrière carrossé⁽⁴⁾
PV.AR = 5100 kg
- Poids du conducteur et des passagers:
p = 75kg x (conducteurs + passagers) = kg
- Poids du conducteur et des passagers sur l' (ou les) essieu(x) avant⁽³⁾
(cas de cabine avancée)⁽¹⁾ p.AV = p = 150 kg
(cas de cabine normale)⁽¹⁾ p.AV = 2/3xp = 0 kg
- Poids du conducteur et des passagers sur l' (ou les) essieu(x) arrière⁽³⁾
(cas de cabine avancée)⁽¹⁾ p.AR = 0 kg
(cas de cabine normale)⁽¹⁾ p.AR = p/3 = 0 kg
- Chargement: Ch = PTAC - PV - p = 3340 kg

(1) Barrer la mention inutile.

(2) Voir la notice descriptive.

(3) Dans le cas de cabine "hors série" p.AV et p.AR seront calculés en fonction de la position du conducteur et des passagers par rapport à l'essieu considéré.

(4) Joindre les tickets de pesée correspondants.

(5) F' = distance de l'axe de la force (ou de la résultante des forces) appliquée(s) au sol par l' (ou les) essieu(x) avant ou de l'axe du pivot d'attelage, à l'axe de la force (ou de la résultante des forces) appliquée(s) au sol par l' (ou les) essieux arrière